BY-LAW NO. T-1.132

A BY-LAW TO AMEND BY-LAW NO. T-1, A BY-LAW TO REGULATE TRAFFIC

PASSED:

WHEREAS local governments may make by-laws pursuant to the *Local Governance Act*;

AND WHEREAS local governments may make by-laws pursuant to section 113 of the *Motor Vehicle Act*.

NOW THEREFORE, BE IT ENACTED by the Council of the City of Fredericton, and pursuant to the authority vested in it by the *Local Governance Act,* SNB 2017, c. 18 as follows:

1. By-law No. T-1, *A By-law to Regulate Traffic*, is amended by repealing reference to "during the hours of 6:00 am to 7:00 pm Monday to Saturday inclusive" from paragraph (v) of subsection (r) of section 16.05.

2. The said by-law is further amended by repealing subsection (2) of section 23.03.

3. The said by-law is further amended by repealing subsection (3) of section 23.03.

4. The said by-law is further amended by repealing subsection (4) of section 23.03.

First Reading:
Second Reading:
Third Reading:

ARRÊTÉ Nº T-1.132

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ Nº T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION

ADOPTÉ : le

ATTENDU que les gouvernements locaux peuvent établir des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale;*

ET ATTENDU que les gouvernements locaux peuvent établir des arrêtés en vertu de l'article 113 de la *Loi sur les véhicules à moteur*.

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Fredericton édicte, conformément aux pouvoirs que lui confère la *Loi sur la gouvernance locale*, LN-B 2017, ch. 18, ce qui suit :

1. L'arrêté no T-1, *Arrêté visant à réglementer la circulation*, est modifié en abrogeant référence à « entre 6 h et 19 h, du lundi au samedi inclusivement » de l'alinéa (v) de paragraphe (r) à l'article 16.05.

2. Ledit arrêté est d'autant plus modifié en abrogeant de paragraphe (2) à l'article 23.03.

3. Ledit arrêté est d'autant plus modifié en abrogeant de paragraphe (3) à l'article 23.03.

4. Ledit arrêté est d'autant plus modifié en abrogeant de paragraphe (4) à l'article 23.03.

Première lecture : le
Deuxième lecture: le
Troisième lecture: le

Steven Hicks
Mayor/ maire

Jennifer Lawson
City Clerk /secrétaire municipale